



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2022

Présents Mme Gontarczyk (Présidente)
MM. Jasemin – Le Nagard – Sénécal

Assiste Mme Escroignard (Comité)

Excusés Mme Bastos – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



FORMATION ACCOMPAGNATEURS ÉQUIPES FOOT ANIMATION

Cette formation qui aura lieu le **samedi 26 novembre de 8h00 à 12h00 au DVOF**, permettra aux stagiaires de :

- * Connaître le rôle d'accompagnateur d'équipe et en assurer les missions ;
- * Maîtriser l'ensemble des étapes d'organisations des jours de match (logistique, sécurité, ...)
- * Appréhender les lois du jeu.

COURRIERS DES CLUBS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 09 11 22

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuille de match sur critérium U12/U13 contre SURVILLIERS AVENIR du 08 10 22. La commission vous rappelle qu'en l'absence de FMI vous devez rédiger des feuilles de match papier et demande donc de lui communiquer ces feuilles avec la liste de vos joueurs ayant participé à ces rencontres.

CERGY PONTOISE FC : Mail du 10 11 22

Pris note de la possibilité de recevoir des plateaux U6/U7 & U8/U9

CERGY PONTOISE FC : Mail du 10 11 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 7 sur la rencontre critérium U10/U11 du 12 11 22 à SURVILLIERS AVENIR

COSMO TAVERNY : Mail du 14 11 22

Pris note de votre information concernant les FMI sur rencontres du Critérium Avenir U12 et départementales U12/U13

DOMONT FC : Mail du 08 11 22

Pris note de la modification de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U10/U11 & U12/U13.

A savoir : Stade des Fauvettes – Rue de Paris à DOMONT

ENTENTE MMB : Mail du 09 11 22

Pris note de la réception de la feuille de match papier réclamée

ENTENTE SSG : Mail du 14 11 22

Pris note de votre interrogation concernant la Coupe U12. La commission vous confirme que votre équipe 3 est bien sur le centre 20 au COSMO TAVERNY

ENTENTE SSG : Mail du 14 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre n° 25 du Challenge U10. La commission transfère le centre dans son intégralité à VIARMES ASNIERES.

ERMONT AMS : Mail du 10 11 22

Pris note de votre information concernant le déplacement de vos 4 équipes U12/U13. Comme déjà précisé sur le site du DVOF, il est recommandé de vérifier les agendas des rencontres sur Footclub

ERMONT AMS : Mail du 14 11 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur le centre à OSNY FC – plateau U6/U7 du 19 11 22

FRANCONVILLE FC : Mail du 14 11 22

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-réception de feuilles de critérium U10/U11.

Après vérification, la commission annule l'amende et transmet au secrétariat



FRETTOISE ES : Mail du 10 11 2022

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire U8. Celle-ci sera intégrée sur les plateaux dès janvier 2023.

FRETTOISE ES : Mail du 12 11 22

Pris note de votre remarque concernant les rencontres U10/U11 du 12 11 22 à ST LEU FC. La commission vous demande de lui faire parvenir la liste de vos joueurs qui ont participé à ces rencontres

HERBLAY ES : Mail du 08 11 22

Pris note de votre remarque concernant l'agenda du DVOF. Comme déjà précisé sur le site du DVOF, il est recommandé de vérifier les agendas des rencontres uniquement sur Footclub

NEUVILLE AS : Mail du 08 11 22

Pris note de votre accord pour modification adresse stade des rencontres U12/U13 à DOMONT FC

ST LEU FC : Mail du 01 11 22

Pris note de la réception des feuilles papier des rencontres U10/U11 contre FRETTOISE ES

SARCELLES AAS : Mail du 10 11 22

Pris note de la modification de l'éducateur responsable de l'équipe U11 sur le Critérium Avenir.
Il s'agit de Mr KUSAASE Stéphane

SARCELLES AAS : Mail du 14 11 22

Pris note de votre demande du répertoire téléphonique des éducateurs du foot animation. Celui-ci est en cours d'élaboration

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 08 11 22

Pris note de votre demande. La commission vous demande de consulter le PV du 07 11 22

VEXIN AS : Mail du 14 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U6/U7 du 19 11 22. La commission transfère le centre dans son intégralité à MENU COURT AS et vous demande de prévenir les clubs qui devaient se déplacer sur vos installations.

M. Jean-Jacques FENNETEAU : Mail du 14 11 22

Mail non traité car celui-ci doit être envoyé via la messagerie officielle du club

M. Julien DURAND : Mail du 14 11 22

Mail non traité car celui-ci doit être envoyé via la messagerie officielle du club

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

REPORT DES RENCONTRES DU 15 OCTOBRE

Les rencontres de critérium U10/U11 - U12/U13 et Critérium Avenir du 15 Octobre 2022 sont reportées au 7 Janvier 2023.



COUPE U12

1^{er} Tour Du 19 NOVEMBRE 2022

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre et les 6 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 14 janvier 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mercredi 2 Novembre 2022 et jusqu'au Jeudi 10 Novembre 2022, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

Les U12 et U12F (2011)

Sont autorisés trois U11 / U11F (2012) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

Sont autorisées les joueuses U13F (2010).

Les U13 (2010) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 28 novembre 2022 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



Centre 1	GOUSSAINVILLE	Centre 2	BEZONS	Centre 3	ARGENTEUIL FC	Centre 4	ENTENTE SSG
	GOUSSAINVILLE FC 1		BEZONS USO 1		ARGENTEUIL FC 1		ENTENTE SSG 4
	PARMAIN AC 1		FRANCONVILLE FC 2		CORMEILLAIS ACS 1		FOSSES FU 2
	ROISSY US 1		ERAGNY AS 3		GONESSE RC 3		BELLOY ASC 1
	SARCELLES AAS 4		ERMONT AmS 2		VAUREAL FCM 2		JOUY LE MOUTIER FC 3
Centre 5	FOSSES	Centre 6	GROSLAY	Centre 7	ARGENTEUIL RC	Centre 8	PONTOISIENNE
	FOSSES FU 1		FRETTOISE ES 1		ARGENTEUIL RC 2		PONTOISIENNE JS 1
	ARGENTEUIL RC 3		CERGY-PONTOISE FC 1		FRANCONVILLE FC 3		GONESSE RC 2
	CERGY-PONTOISE FC 3		BOUFFEMONT AC 1		ARGENTEUIL RC 1		ERAGNY AS 2
	MONTMORENCY FC 2		GROSLAY FC 1		EAUBONNE CSM 2		SAINT PRIX ES 1
Centre 9	MENUCOURT	Centre 10	CORMEILLAIS	Centre 11	MONTMORENCY	Centre 12	ERMONT AmS
	MENUCOURT AS 1		CORMEILLAIS ACS 2		VIARMES-ASNIERES OL 1		ERMONT AmS 1
	SAINT OUEN AS 2		JOUY LE MOUTIER FC 1		MONTMORENCY FC 1		HERBLAY ES 2
	VIARMES-ASNIERES OL 2		DEUIL-ENGHIEN FC 4		BEAUMONT-M ENT 1		SOISY-AM FC 3
	MAGNY EN VEXIN FC 1		MARLY LA VILLE ES 2		ST OUEN AS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
Centre 13	DEUIL-ENGHIEN	Centre 14	ECOUEEN	Centre 15	OSNY	Centre 16	BEAUCHAMP
	DEUIL-ENGHIEN FC 1		ECOUEEN FC 3		OSNY FC 2		BEAUCHAMP AS 1
	PUISEUX-LOUVRES FC 1		DEUIL-ENGHIEN FC 2		ERMONT ACF 2		SOISY-AM FC 1
	HERBLAY ES 1		CERGY-PONTOISE FC 2		COSMO TAVERNY 3		EAUBONNE CSM 1
	ENTENTE MMB 2		VILLIERS LE BEL FC 2		ST OUEN AS 3		DEUIL-ENGHIEN FC 3
Centre 17	MONTMAGNY	Centre 18	ERAGNY	Centre 19	JOUY LE MOUTIER	Centre 20	COSMO TAVERNY
	MONTMAGNY FC 2		ERAGNY AS 1		ENTENTE SSG 2		COSMO TAVERNY 1
	GONESSE RC 1		ST LEU FC 1		JOUY LE MOUTIER FC 2		SARCELLES AAS 3
	GARGES FCM 1		ST BRICE FC 3		ECOUEEN FC 2		MARLY LA VILLE ES 1
	FRANCONVILLE FC 1		ECOUEEN FC 1		BEZONS USO 3		ENTENTE SSG 3
Centre 21	SARCELLES	Centre 22	VAUREAL	Centre 23	ST BRICE	Centre 24	ST LEU
	SARCELLES AAS 1		VAUREAL FCM 1		ST BRICE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 4
	AUVERS-ENNERY FC 1		SARCELLES AAS 2		PERSAN 03 US 2		ST LEU FC 2
	GOUSSAINVILLE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 3		SURVILLIERS AV 1		ADAMOIS OL 2
	OSNY FC 1		ENTENTE MMB 1		VEXIN AS 1		ARGENTEUIL FC 2
Centre 25	ADAMOIS 1	Centre 26	HERBLAY	Centre 27	SOISY-AM	Centre 28	ARNOUVILLE
	ADAMOIS OL 1		MONTMAGNY FC 1		ENTENTE SSG 1		ARNOUVILLE FAS 1
	ST BRICE FC 1		LE THILLAY ESM 1		SOISY-AM FC 2		BEZONS USO 2
	CHAMPAGNE SFC 1		NEUVILLE AS 1		BRUYERES-B USM 1		COSMO TAVERNY 2
	DOMONT FC 1		HERBLAY ES 3		CORMEILLAIS ACS 3		AUVERS ENNERY FC 2
Centre 29	PERSAN	Centre 30		Centre 31		Centre 32	
	PERSAN 03 US 1						
	ST LEU FC 3						
	ERMONT ACF 1						
	MONTSOULT BAILLET US 1						



CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les 2 premiers de chaque poule pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule et les 31 meilleurs 2^{èmes} pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 28 Janvier 2023

Les documents concernant l'organisation du 1^{er} tour sont à retirer au DVOF à Baillet en France à partir du **Mardi 8 Novembre 2022** et **jusqu'au Vendredi 18 Novembre 2022**. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 5 décembre 2022 à 16 Heures dernier délai. Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

ATTENTION : En raison de la tenue d'un plateau U8/U9, le début des rencontres est fixé à 11h00

Pour les centres qui peuvent organiser les rencontres dès 9h30, il est possible de le faire en ayant eu l'accord des clubs adverses auparavant.

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1	CERGY-PONTOISE	Centre 2	DEUIL-ENGHIEN	Centre 3	MENUCOURT	Centre 4	BEZONS
	CERGY-PONTOISE FC 3		DEUIL-ENGHIEN FC 1		MENUCOURT AS 1		BEZONS USO 2
	ARNOUVILLE FAS 1		LE THILLAY ESM 1		BRUYERES-BERNES USM 1		GARGES FCM 1
	BELLOY ST MARTIN ASC 1		ENTENTE SSG 5		JOUY le MOUTIER FC 1		SAINT LEU FC 3
	SOISY-AM FC 2		EZANVILLE US 1		ARGENTEUIL RC 2		ECOUEEN FC 1

Centre 5	SOISY-AM	Centre 6	PUISEUX-LOUVRES	Centre 7	OSNY	Centre 8	PERSAN
	SOISY-AM FC 3		PUISEUX-LOUVRES FC 1		OSNY FC 1		PERSAN US 1
	DEUIL-ENGHIEN FC 3		BEAUCHAMP AS 2		GOUSSAINVILLE FC 4		BEZONS USO 1
	FRANCONVILLE FC 3		ARGENTEUIL FC 1		SOISY-AM FC 1		MENUCOURT AS 2
	COURDIMANCHE AS 2		MONTMORENCY FC 1		ADAMOIS OL 1		ERMONT AmS 1

Centre 9	PIERRELAYE	Centre 10	ERMONT AcF	Centre 11	ARGENTEUIL RC	Centre 12	VILLIERS le BEL
	PIERRELAYE FC 1		ERMONT AcF 1		ARGENTEUIL RC 1		VILLIERS le Bel FC 3
	VEMARS ST WITZ FC 1		ENTENTE SSG 1		OSNY FC 2		SARCELLES AAS 4
	CERGY-PONTOISE FC 2		ARGENTEUIL FC 2		HERBLAY ES 3		BEAUCHAMP AS 1
	GROSLAY FC 1		MARLY La Ville ES 2		JOUY le MOUTIER FC 2		CORMEILLAIS ACS 1

Centre 13	GOUSSAINVILLE	Centre 14	COSMO TAVERNY	Centre 15	FRANCONVILLE	Centre 16	ST PRIX
	GOUSSAINVILLE FC 2		COSMO TAVERNY 1		FRANCONVILLE FC 1		SAINT PRIX ES 2
	CORMEILLAIS ACS 2		VEXIN AS 1		SAINT LEU FC 2		PERSAN US 2
	HERBLAY ES 1		DEUIL-ENGHIEN FC 2		SAINT BRICE FC 1		EAUBONNE CSM 1
	FRANCONVILLE FC 2		VIARMES-ASNIERES OL 2		ENTENTE MMB 2		DOMONT FC 1

Centre 17	ST BRICE	Centre 18	JOUY le MOUTIER	Centre 19	ADAMOIS	Centre 20	SARCELLES
	SAINT BRICE FC 3		JOUY le MOUTIER FC 3		ADAMOIS OL 2		SARCELLES AAS 2
	OSNY FC 3		SAINT BRICE FC 2		GONESSE RC 2		ERAGNY AS 2
	ERMONT AcF 2		COURDIMANCHE AS 1		ENTENTE SSG 4		FOSES FU 2
	GONESSE RC 1		FRETTOISE ES 1		ROISSY US 1		CERGY-PONTOISE FC 1

Centre 21	ST LEU	Centre 22	HERBLAY	Centre 23	GONESSE	Centre 24	MARLY La VILLE
	SAINT LEU FC 1		HERBLAY ES 2		GONESSE RC 3		MARLY La Ville ES 1
	MAGNY EN VEXIN FC 1		SARCELLES AAS 5		VAUREAL FCM 1		VAUREAL FCM 2
	GOUSSAINVILLE FC 1		ECOUEEN FC 2		ENTENTE MMB 1		GOUSSAINVILLE FC 3
	AUVERS-ENNERY FC 1		ENTENTE SSG 2		VILLIERS le Bel FC 2		PONTOISIENNE JS 1

Centre 25	VIARMES ASNIERES	Centre 26	PONTOISIENNE	Centre 27	ARNOUVILLE	Centre 28	GARGES
	ENTENTE SSG 3		PONTOISIENNE JS 2		ARNOUVILLE FAS 2		GARGES FCM 2
	VIARMES-ASNIERES OL 1		CHAMPAGNE SFC 1		COSMO TAVERNY 3		SARCELLES AAS 3
	SAINT PRIX ES 1		ERMONT AmS 3		ERMONT AmS 2		COSMO TAVERNY 2
	FOSES FU 1		ERAGNY AS 1		MONTMAGNY FC 2		MONTMORENCY FC 2

Centre 29	ECOUEEN	Centre 30	ST OUEN	Centre 31	BOUFFEMONT	Centre 32	CHAMPAGNE
	ECOUEEN FC 3		SAINT OUEN AS 2		BOUFFEMONT AC 1		CHAMPAGNE SFC 2
	SAINT OUEN AS 3		SARCELLES AAS 1		BEAUMONT-MOURS ENT 1		EAUBONNE CSM 2
	BEZONS USO 3		MONTMAGNY FC 1		SAINT OUEN AS 1		VILLIERS le Bel FC 1



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2011

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1	ERAGNY	Centre 2	ERMONT AmS	Centre 3	GROSLAY	Centre 4	EAUBONNE
	ERAGNY AS 2		ERMONT AmS 2		GROSLAY FC 1		EAUBONNE CSM 1
	COSMO TAVERNY 3		ARGENTEUIL RC 2		BEZONS USO 2		SAINT BRICE FC 3
	ARGENTEUIL FC 2		VIARMES-ASNIERES OL 1		BEAUMONT-MOURS ENT 1		AUVERS-ENNERY FC 2
	COURDIMANCHE AS 2		DEUIL-ENGHIEN FC 3		COSMO TAVERNY 1		ERMONT AmS 1
Centre 5	ST OUEN AS	Centre 6	ADAMOIS	Centre 7	FRANCONVILLE	Centre 8	MONTMORENCY
	OSNY FC 2		ADAMOIS OL 1		FRANCONVILLE FC 1		MONTMORENCY FC 1
	VILLIERS le Bel FC 1		MAGNY EN VEXIN FC 1		ERAGNY AS 1		ECOUEEN FC 2
	SAINT OUEN AS 3		OSNY FC 1		CHAMPAGNE SFC 2		VEXIN AS 1
	HERBLAY ES 3		VILLIERS le Bel FC 3		SURVILLIERS AV 1		PIERRELAYE FC 1
Centre 9	BEAUCHAMP	Centre 10	CERGY-PONTOISE	Centre 11	ENTENTE MMB	Centre 12	DOMONT
	BEAUCHAMP AS 1		CERGY-PONTOISE FC 1		ENTENTE MMB 2		DOMONT FC 1
	MENUCOURT AS 1		PUISEUX-LOUVRES FC 1		ECOUEEN FC 3		EAUBONNE CSM 2
	SAINTE PRIX ES 1		SAINTE LEU FC 3		HERBLAY ES 1		SAINTE LEU FC 2
	MONTMAGNY FC 1		VIARMES-ASNIERES OL 3		OSNY FC 3		FRETTOISE ES 1
Centre 13	GAFEPB	Centre 14	BELLOY	Centre 15	CHAUMONTEL-LUZ	Centre 16	EZANVILLE
	GAFEPB 1		BELLOY ST MARTIN ASC 1		CHAUMONTEL-LUZ. AS 1		EZANVILLE US 1
	VILLIERS le Bel FC 2		ECOUEEN FC 1		PERSAN US 2		ERMONT AmS 3
	GONESSE RC 2		ERMONT AcF 2		ENTENTE SSG 5		FONTENAY EN PARISIS FC 1
	ENTENTE SSG 4		GOUSSAINVILLE FC 3		CORMEILLAIS ACS 1		FRANCONVILLE FC 3
Centre 17	BRUYERES-BERNES	Centre 18	SARCELLES	Centre 19	ARGENTEUIL RC	Centre 20	VAUREAL
	BRUYERES-BERNES USM 1		SARCELLES AAS 2		ARGENTEUIL RC 1		VAUREAL FCM 2
	GARGES FCM 1		BOISSY-CHARS ENT. 1		SAINTE OUEN AS 1		JOUY le MOUTIER FC 2
	AUVERS-ENNERY FC 1		PONTOISIENNE JS 2		ROISSY US 2		SOISY-AM FC 3
	MARLY La Ville ES 1		DEUIL-ENGHIEN FC 1		GOUSSAINVILLE FC 2		SARCELLES AAS 3
Centre 21	COURDIMANCHE	Centre 22	MONTMAGNY	Centre 23	ARNOUVILLE	Centre 24	CORMEILLAIS
	COURDIMANCHE AS 1		MONTMAGNY FC 2		ARNOUVILLE FAS 2		PONTOISIENNE JS 1
	CERGY-PONTOISE FC 3		CERGY-PONTOISE FC 2		VIARMES-ASNIERES OL 2		CORMEILLAIS ACS 2
	MONTMORENCY FC 2		SARCELLES AAS 4		VEMARS ST WITZ FC 1		ERMONT AcF 1
	SOISY-AM FC 2		SAINTE BRICE FC 1		ENTENTE SSG 3		GONESSE RC 3
Centre 25	MONTSOULT-BAILLET	Centre 26	FOSSES	Centre 27	ENTENTE SSG	Centre 28	ARGENTEUIL FC
	MONTSOULT-BAILLET US 1		FOSSES FU 1		ENTENTE SSG 2		ARGENTEUIL FC 1
	SOISY-AM FC 1		GONESSE RC 1		BEZONS USO 3		GARGES FCM 2
	COSMO TAVERNY 2		MARLY La Ville ES 2		VAUREAL FCM 1		HERBLAY ES 2
	BEZONS USO 1		EZANVILLE US 2		ERAGNY AS 3		PARMAIN AC 1
Centre 29	ROISSY	Centre 30	SAINTE LEU	Centre 31	LE THILLAY	Centre 32	GOUSSAINVILLE
	ROISSY US 1		SAINTE LEU FC 1		LE THILLAY ESM 1		GOUSSAINVILLE FC 1
	ADAMOIS OL 2		CHAMPAGNE SFC 1		ARNOUVILLE FAS 1		SARCELLES AAS 5
	SAINTE BRICE FC 2		SAINTE PRIX ES 2		DEUIL-ENGHIEN FC 2		SAINTE OUEN AS 2
	ENTENTE MMB 1		ENTENTE SSG 1		GOUSSAINVILLE FC 4		PERSAN US 1
Centre 33	JOUY le MOUTIER						
	JOUY le MOUTIER FC 1						
	BOUFFEMONT AC 1						
	SARCELLES AAS 1						
	FRANCONVILLE FC 2						



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 du 01 10 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

U8/U9 N1 :

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de CERGY PONTOISE FC - centre n° 2 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à JOUY LE MOUTIER FC.

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club d'EAUBONNE CSM - centre n° 3 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à MONTMORENCY FC.

FC VILLIERS LE BEL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club du FC VILLIERS LE BEL - centre n° 3 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à MONTMORENCY FC.

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club du ERMONT AMS - centre n° 4 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à RC ARGENTEUIL.

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de PONTOISIENNE JS - centre n° 4 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à RC ARGENTEUIL.

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de SOISY AM FC - centre n° 5 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à Domicile.

U8 N2 :

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n° 1 - U8 N2 du 01 10 22 à ARGENTEUIL FC.

FC VILLIERS LE BEL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FC VILLIERS LE BEL - centre n° 2 - U8 N2 du 01 10 22 à ARNOUVILLE FAS.

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ES HERBLAY - centre n° 4 - U8 N2 du 01 10 22 à COURDIMANCHE AS.

DOMONT FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club DOMONT FC - centre n° 5 - U8 N2 - du 01 10 22 à DEUIL ENGHEN FC.

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS – centre n° 6 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY.

RC ARGENTEUIL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club RC ARGENTEUIL – centre n° 7 - U8 N2 du 01 10 22 à ERMONT AMS.

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC – centre n° 8 - U8 N2 du 01 10 22 à FRETTOISE ES.

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SOISY AM FC – centre n° 10 - U8 N2 du 01 10 22 à MONTMAGNY FC.



ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL – centre n°11 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SSG

VAURÉAL FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VAUREAL FCM – centre n°11 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SSG

U9 N2 :

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ENTENTE SPORTIVE HERBLAY - centre n°1 - U9 N2 du 01 10 22 à AS ERAGNY FC.

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de DEUIL ENGHIEU FC - centre n°3 - U9 N2 du 01 10 22 à BOUFFEMONT ACF.

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de PUISEUX LOUVRES FC - centre n°4 - U9 N2 du 01 10 22 à DOMONT FC.

LE THILLAY : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de LE THILLAY - centre n°4 - U9 N2 du 01 10 22 à DOMONT FC.

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club GONESSE RC - centre n°5 - U9 N2 du 01 10 22 à ECOUEN FC.

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n°6 - U9 N2 du 01 10 22 à ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT.

RC ARGENTEUIL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club RC ARGENTEUIL - centre n°8 - U9 N2 du 01 10 22 à SARCELLES AAS.

PLATEAU U6/U7 du 08 10 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VEXIN AS - centre n°1 – U6/U7 du 08 10 22 à ERAGNY AS

BEZONS US : 1^{er} appel de la feuille de présence du club BEZONS US - centre n°3 – U6/U7 du 08 10 22 à ARGENTEUIL FC.

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de la feuille de présence du club COSMO TAVERNY - centre n°3 – U6/U7 du 08 10 22 à ARGENTEUIL FC.

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC - centre n°7 – U6/U7 du 08 10 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club MONTMORENCY FC - centre n°8 – U6/U7 du 08 10 22 à DOMONT FC.

SAINT LEU 95 FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SAINT LEU 95 FC - centre n°8 – U6/U7 du 08 10 22 à DOMONT FC.

SAINT PRIX ES : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SAINT PRIX ES - centre n°8 – U6/U7 du 08 10 22 à DOMONT FC.



CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n°11 – U6/U7 du 08 10 22 à ERMONT AMS.

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ENTENTE SSG - centre n°11 U6/U7 du 08 10 22 à ERMONT AMS.

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL - centre n°12 – U6/U7 du 08 10 22 à EZANVILLE US.

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club AUVERS ENNERY FC - centre n°12 – U6/U7 du 08 10 22 à EZANVILLE US.

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS - centre n°13 – U6/U7 du 08 10 22 à FRANCONVILLE FC.

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SURVILLIERS AVENIR - centre n°15 – U6/U7 du 08 10 22 à GOUSSAINVILLE FC.

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VIARMES ASNIERES OL - centre n°15 – U6/U7 du 08 10 22 à GOUSSAINVILLE FC.

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de la feuille de présence du club COSMO TAVERNY - centre n°17 – U6/U7 du 08 10 22 à MONTMAGNY FC.

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club BEAUCHAMP AS - centre n°18 – U6/U7 du 08 10 22 à MONTMORENCY FC.

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club EAUBONNE CSM - centre n°18 – U6/U7 du 08 10 22 à MONTMORENCY FC.

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CERGY FC - centre n°19 – U6/U7 du 08 10 22 à RC ARGENTEUIL.

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club JOUY LE MOUTIER FC - centre n°19 – U6/U7 du 08 10 22 à RC ARGENTEUIL.

BELLOY ST MARTIN ASC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club BELLOY ST MARTIN ACS - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

PARMAIN AC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PARMAIN AC - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

PRESLES USL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PRESLES USL - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

PERSAN 03 US : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PERSAN 03 US - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre n°22 – U6/U7 du 08 10 22 à SOISY AM FC.



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

U12 / U13

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273618 - 25273663 du 22 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 5 & 6

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273795 - 25273840 du 22 10 22 – critérium U12/U13 série 2 contre MENU COURT AS 1 & 2

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254702 du 22 10 22 – critérium U13 Avenir contre MONTMORENCY FC 1

SURVILLIERS AVENIR : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 série 2 à BELLOY ST MARTIN ASC

AMENDES

Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Feuille de plateau ou de présence irrégulière = 10 €

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances = 30 €

Non transmission des Feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après deux relances = 30 €

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances = 30 €

Action ou omission entraînant une désorganisation sur action DVOF (exemple : annulation d'un plateau) à -48H sans justificatif = 50 €

Non organisation du plateau du club organisateur = 100 €

U8-U9 N1

JOUY LE MOUTIER FC : Centre N° 2 du 01/10/22

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Non transmission des Feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Amende : 2 x 30 € = 60 €

MONTMORENCY FC : Centre N° 3 du 01/10/22

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Non transmission des Feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Amende : 2 x 30 € = 60 €

RC ARGENTEUIL : Centre N° 4 du 01/10/22

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Non transmission des Feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Amende : 2 x 30 € = 60 €



U8 N2

AFC ERMONT : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 2 équipes prévues sur centre U8 N2 n° 1 du 01 10 22 à ARGENTEUIL FC.

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €

Amende : 1 x 10 € = 10 €

CORMEILLAIS : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 3 équipes prévues sur centre U8 N2 n° 1 du 01 10 22 à ARGENTEUIL FC.

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €

Amende : 1 x 10 € = 10 €

BOUFFEMONT ACF : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U8 N2 n° 2 du 01 10 22 à ARNOUVILLE FAS.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €

JOUY LE MOUTIER FC : Forfait non Avisé (mail après 12h vendredi) du club sur centre U8 N2 n° 3 du 01 10 22 à CERGY PONTOISE FC.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €

EZANVILLE US : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 2 équipes prévues sur centre U8 N2 n° 5 du 01 10 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

MONTMORENCY FC : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U8 N2 n° 5 du 01 10 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende : 50 €

GONESSE RC : Forfait non Avisé de 3 équipes sur 4 sur le centre U8 N2 n° 9 du 01 10 22 à GOUSSAINVILLE FC.

Amende : 3 x 10 € = 30 €

ENTENTE SSG : Centre N° 11 du 01/10/22

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Amende : 30 €

PARMAIN AC : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U8 N2 n° 12 du 01 10 22 à THILLAY ESM.

Amende : 50 €

U9 N2

COSMO TAVERNY : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U9 N2 n° 2 du 01 10 22 à ADAMOIS OL.

Amende : 50 €

ACF ERMONT : Absence d'1 équipe sur 2 sur le centre U8 N2 n° 2 du 01 10 22 à ADAMOIS OL.

Amende 1 x 10 € = 10 €

AS CHAUMONTEL LUZARCHES : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U9 N2 n° 3 du 01 10 22 à BOUFFEMONT ACF.

Amende : 50 €

DOMONT FC : Centre n°4 - Feuille de plateau irrégulière = 10 €

Amende 1 x 10 € = 10 €



MONTMAGNY FC : Absence d'1 équipe sur 3 prévues sur le centre U8 N2 n° 4 du 01 10 22 à DOMONT FC.
Amende 1 x 10 € = 10 €

GONESSE RC : Absence d'1 équipe sur 4 prévues sur le centre U8 N2 n° 5 du 01 10 22 à ECOUEN FC.
Amende 1 x 10 € = 10 €

ENTENTE SSG : Absence d'1 équipe sur 3 prévues sur le centre U8 N2 n° 5 du 01 10 22 à ECOUEN FC.
Amende 1 x 10 € = 10 €

CORMEILLAIS ACS : Absence d'1 équipe sur 3 sur le centre U8 N2 n° 6 du 01 10 22 à ENTENTE MMB
Amende 1 x 10 € = 10 €

PERSAN US : Absence d'1 équipe sur 2 sur le centre U8 N2 n° 7 du 01 10 22 à FOSSES FU
Amende 1 x 10 € = 10 €

RC ARGENTEUIL : Absence d'1 équipe sur 5 sur le centre U8 N2 n° 8 du 01 10 22 à SARCELLES AAS.
Amende 1 x 10 € = 10 €

COURDIMANCHE AS : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U9 N2 n° 8 du 01 10 22 à SARCELLES AAS.
Amende : 50 €

GAFEPB : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U9 N2 n° 9 du 01 10 22 à ST BRICE FC.
Amende : 50 €

BEAUCHAMP AS : Absence d'1 équipe sur 4 sur le centre U8 N2 n° 10 du 01 10 22 à ST OUEN AS.
Amende 1 x 10 € = 10 €

JOUY LE MOUTIER FC : Forfait non Avisé (mail après 12h vendredi) : club sur centre U9 N2 n° 10 du 01 10 22 à ST OUEN AS.
Amende : 50 €

PRESLES USL : Annulation du plateau centre U9 N2 n° 11 (mail officiel le jeudi 29 septembre soit 48 h avant le plateau)
Amende : 50 € « désorganisation d'une action du DVOF »

BOISSY L'AILLERIE : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U9 N2 n° 12 du 01 10 22 à VEXIN AS.
Amende : 50 €

NEUVILLE S/OISE : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence d'1 équipe sur 2 prévues sur centre U9 N2 n° 12 du 01 10 22 à VEXIN AS.
Amende 1 x 10 € = 10 €

PIERRELAYE FC : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U9 N2 n° 12 du 01 10 22 à VEXIN AS.
Amende : 50 €

MONTMORENCY FC : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U9 N2 n° 13 du 01 10 22 à VIARMES ASNIERES OL.
Amende : 50 €

MONTSOULT BAILLET US : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U9 N2 n° 13 du 01 10 22 à VIARMES ASNIERES OL.
Amende : 50 €

JOUY LE MOUTIER FC : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence de 2 équipes sur 4 prévues sur centre U7 n°1 du 08 10 22 à AS ERAGNY.
Amende 2 x 10 € = 20 €



ENTENTE SSG : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U7 n° 5 du 08 10 22 à BRUYERES BERNES USM.

Amende : 50 €

ST OUEN AS : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence de 2 équipes sur 4 prévues sur centre U7 n°5 du 08 10 22 à BRUYERES BERNES USM.

Amende 2 x 10 € = 20 €

ST OUEN AS : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence de 3 équipes sur 4 prévues sur centre U7 n°7 du 08 10 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende 3 x 10 € = 30 €

DOMONT FC : Centre N° 8 du 08/10/22

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Non transmission des Feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Amende : 2 x 30 € = 60 €

ERMONT AMS : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence d'1 équipe sur 3 prévues sur centre U7 n°9 du 08 10 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende 1 x 10 € = 10 €

ERMONT AMS : Centre N° 11 du 08/10/22

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Non transmission des Feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Amende : 2 x 30 € = 60 €

EZANVILLE US : Centre N° 12 du 08/10/22

Non transmission de la Feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Non transmission des Feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après deux relances FAL = 30 €

Amende : 2 x 30 € = 60 €

ACF ERMONT : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence d'1 équipe sur 3 prévues sur centre U7 n°14 du 08 10 22 à GARGES LES GONESSE FCM.

Amende 1 x 10 € = 10 €

FRANCONVILLE FC : Forfait non Avisé (aucun mail) : club sur centre U7 n°14 du 08 10 22 à GARGES LES GONESSE FCM.

Amende : 50 €

THILLAY ESM : Forfait non Avisé (mail vendredi à 13h52 « mail avant 12h pour être considéré avisé ») : club sur centre U7 n°14 du 08 10 22 à GOUSSAINVILLE FC ;

Amende : 50 €

BEAUCHAMP AS : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence de 2 équipes sur 4 prévues sur centre U7 n°18 du 08 10 22 à MONTMORENCY FC.

Amende : 2 x 10 € = 20 €

CERGY PONTOISE FC : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence de 3 équipes sur 5 prévues sur centre U7 n°22 du 08 10 22 à SOISY AM FC.

Amende : 3 x 10 € = 30 €

PIERRELAYE FC : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence de 2 équipes sur 4 prévues sur centre U7 n°22 du 08 10 22 à SOISY AM FC.

Amende : 2 x 10 € = 20 €



ARNOUVILLE FAS : Forfait non Avisé (aucun mail) : Absence d'1 équipe sur 5 prévues sur centre U7 n°23 du 08 10 22 à VEMARS ST WITZ FC.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

ST BRICE FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25253585 & 25254223 du 22 10 22 – critérium U10 & U11 Avenir contre BEZONS USO

Amende : 30€ x 2 = 60€

MONTMORENCY FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25254563 & 252754686 du 01 10 22 – critérium U12 & U13 AVENIR contre PERSAN US 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

CORMEILLAIS ACS : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25275170 - 25275198 & 25275226 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre CERGY PONTOISE FC 5 – 6 & 7

Amende : 30€ x 3 = 90€

ERMONT AmS : Non réception suite 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275760 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 5

Amende : 30€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275937 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VILLIERS FC 4

Amende : 30€

ST BRICE FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275731 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VAUREAL FCM 3

Amende : 30€

COSMO TAVERNY : Non réception suite 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254739 du 08 10 22 – critérium U12 AVENIR contre ST OUEN AS 2

Amende : 30€

DOMONT FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuille de match n° 25273651 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 6

Amende : 30€

BELLOY ST MARTINS ASC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre SURVILLIERS AVENIR 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

MONTMORENCY FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25274851 - 25274879 & 25274907 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre GROSLAY FC 1 – 2 & 3

Amende : 30€ x 3 = 90€

ST BRICE FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuille de match n° 25275735 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 4

Amende : 30€

VILLIERS FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25275858 & 25275886 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 À PARTIR DE 18H00